

**Arrêté N° 2024-222 portant nomination de M. Bertrand RAVON
en qualité chargé de mission « formation tout au long de la vie »**

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, et notamment ses articles 37 et 38 ;
Vu la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2022-232 du 10 octobre 2022 portant nomination de M. Bertrand RAVON en qualité de Vice-président chargé de la formation tout au long de la vie ;
Considérant la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin du mandat du Vice-président chargé de la formation tout au long de la vie en résultant ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité, sans interruption, du pilotage de la politique de formation tout au long de la vie au sein de l'établissement,

Arrête :

- Article 1 :** Monsieur Bertrand RAVON, Professeur des Universités, est nommé chargé de mission « formation tout au long de la vie ».
- Article 2 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 3 :** La mission prend effet le 18 juin 2024 et donne lieu à une équivalence horaire de 8hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER,